

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-REINE
Séance du samedi 29 mai 2021 à 09 heures 00.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le samedi 29 mai 2021 à 09 heures 00 en session ordinaire à la Mairie.

La séance est ouverte par M. FERRARI Philippe, Maire, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Sont dénombrés 9 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

Madame VIBERT Annie est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1- Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

En raison d'un accroissement d'activité liée à la période printanière, la commune envisage la création d'un emploi basé sur l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, d'adjoint technique territorial, pour la période du 01/06/2021 au 30/11/2021, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin d'exercer les missions suivantes :

- Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie, des bâtiments et des espaces naturels.
- Gérer le matériel et l'outillage.
- Réaliser des opérations de petite manutention.
- Entretien et nettoyer les espaces et voies publics, vider les poubelles et nettoyer les conteneurs, nettoyer le cimetière (approfondi avant Toussaint), arroser les espaces verts et fleuris, tondre les surfaces en herbe, tailler et entretenir les haies et les arbres, effectuer les plantations, débroussailler, évacuer les déchets.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- DECIDE de créer, un emploi non-permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à raison de 35 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- DIT que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un mois et renouvelable jusqu'au 30/11/2021 inclus et rémunéré sur la base de l'indice brut : 354 - indice majoré : 332 (correspondant au 1^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial).

2- Convention de prestations et de collaboration avec la commune du Châtelard

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée à la commune du Châtelard permettant au service technique de la commune de Sainte-Reine d'apporter une prestation d'entretien et de maintenance sur la commune du Châtelard.

L'objectif de cette convention est de mutualiser des services et de favoriser la coopération entre commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention de prestations et de collaboration avec la commune du Châtelard

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions de prestations et de collaboration utiles.

3- Intervention de l'entreprise Margo Bois : prestation de travaux

Monsieur le Maire explique au Conseil que Monsieur Margo Léo propose ses services pour tout type de travaux sur la commune au taux horaire de 15 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve et Autorise Monsieur le Maire à faire appel, selon les besoins de la collectivité à M. Margo Léo pour un coût horaire de 15 € de l'heure.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4- Demande d'aide financière auprès du Conseil départemental de la Savoie pour financer l'aménagement d'une aire d'accueil des pratiquants de sport de pleine nature.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des pratiquants de sport de pleine nature au départ de l'itinéraire de randonnée à Routhennes vers le Mont Pelat.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental de la Savoie pour financer l'aménagement d'une aire d'accueil des pratiquants de sport de pleine nature. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie pour obtenir la subvention la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder au commencement de ces travaux,
- Approuve la demande de subvention d'aide financière auprès du Conseil départemental de la Savoie pour financer l'aménagement d'une aire d'accueil des pratiquants de sport de pleine nature.
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

5- Demande d'aide financière auprès du Conseil départemental de la Savoie pour financer les travaux de mise en conformité électrique de l'installation et de la rénovation de la tribune de l'église

Monsieur le Maire présente le projet des travaux de mise en conformité électrique de l'installation et de la rénovation de la tribune de l'église.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande d'aide financière auprès du conseil départemental de la Savoie pour financer ces travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie pour obtenir la subvention la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder au commencement de ces travaux.
- Approuve la demande de subvention d'aide financière auprès du Conseil départemental de la Savoie pour financer les travaux de mise en conformité électrique de l'installation et de la rénovation de la tribune de L'église.
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 09 heures 30.

Le Maire,
Philippe FERRARI

